

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 12/07/2024 - B2024/032451 - 2003 B 03319 - 450 253 729 - A2CM ASSISTANCE
CONSEILS ET COMPETENCES EN MULTISERVICES

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	33 000		33 000	33 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 395	35 002	9 393	15 209
Autres immobilisations corporelles	80 584	68 118	12 466	27 908
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	785		785	785
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	158 764	103 120	55 645	76 901
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	28 096		28 096	20 416
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	203 669	7 378	196 291	211 962
Autres créances	9 327		9 327	25 102
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	116 555		116 555	124 480
Charges constatées d'avance (3)	1 251		1 251	3 415
TOTAL ACTIF CIRCULANT	358 898	7 378	351 520	385 374
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	517 662	110 498	407 164	462 276
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

COPIE CONFORME

 Bilan passif

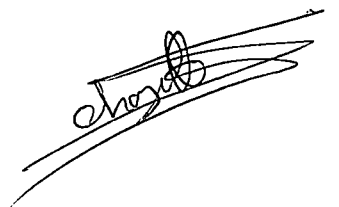
	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	66 000	66 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 370	10 370
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	499	47 212
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	48 766	286
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	225 635	223 869
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	33 724	47 001
Emprunts et dettes financières diverses (3)	547	16 861
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 132	44 396
Dettes fiscales et sociales	109 304	130 020
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 823	128
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	181 529	238 406
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	407 164	462 276
(1) Dont à plus d'un an (a)	20 818	33 724
(1) Dont à moins d'un an (a)	160 711	204 683
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		481
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE

COPIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chazal', is written over several horizontal lines.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.2.C.M.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 407 164 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 48 766 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 7 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 4 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	33 000			33 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	33 000			33 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	46 409		2 013	44 395
- Installations générales, agencements aménagements divers	43 597		26 387	17 210
- Matériel de transport	53 619			53 619
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 755			9 755
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	153 380		28 401	124 979
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	785			785
Immobilisations financières	785			785
ACTIF IMMOBILISE	187 165		28 401	158 764

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		28 401		28 401
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		28 401		28 401

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	33 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	33 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 200	5 815	2 013	35 002
- Installations générales, agencements aménagements divers	33 172	1 773	26 387	8 557
- Matériel de transport	36 677	13 405		50 081
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 215	264		9 479
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	110 264	21 257	28 401	103 120
ACTIF IMMOBILISE	110 264	21 257	28 401	103 120

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 215 032 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	785		785
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	203 669	203 669	
Autres	9 327	9 327	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 251	1 251	
Total	215 032	214 247	785
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNIS.RRR A OBTENIR	919
Total	919

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
QCS 69270 CAILLOUX SUR FONTAINES	99,80	499,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
MONSIEUR CHAZELLE Bernard 69730 GENAY	0,20	1,00

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 181 529 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	33 724	12 906	20 818	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 132	36 132		
Dettes fiscales et sociales	109 276	109 276		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 398	2 398		
Produits constatés d'avance				
Total	181 529	160 711	20 818	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	12 797			
(**) Dont envers les associés	575			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 574 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	1 182
CONGES A PAYER	19 911
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	5 057
ETAT AUTRES CH. A PAYER	2 358
CLIENTS RRR&AV.A ACCORD.	1 073
Total	29 582

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	1 251		
Total	1 251		

**A2CM ASSISTANCE CONSEILS ET COMPETENCES EN MULTISERVICES
SARL**

**Au capital de 100 000 €
470 route du Tilleul
Actipôle de la Fonderie Bâtiment Aluminium
69270 CAILLOUX SUR FONTAINES
450 253 729 RCS LYON**

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 JUIN 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE et le dix huit juin, au siège social, les associés se sont réunis, en assemblée générale ordinaire annuelle.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Bernard CHAZELLE, propriétaire de 1 part sociale

La société QCS, représentée par Monsieur Sébastien CHAZELLE, propriétaire de 499 parts sociales

Total des parts présentes ou représentées : 500 sur les 500 composant le capital social.

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur Sébastien CHAZELLE préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance ;

- Affectation du résultat ;

Distribution de dividendes ;

- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;

- Pouvoirs pour les formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 48 766 euros. En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 48 766 € de la manière suivante :

- Distribution de 46 000 €
- Le solde en réserves

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

....

COPIE CONFORME



CINQUIEME RESOLUTION

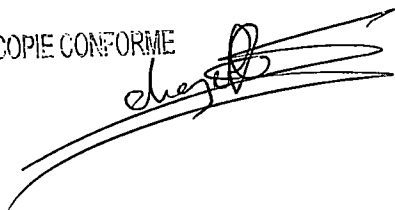
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

COPIE CONFORME

A handwritten signature, possibly reading 'Chapuis', is written over the words 'COPIE CONFORME'. Below the signature are several long, sweeping horizontal strokes that extend to the right.